

## Exposé de Matthias Spalinger, directeur de VAHS Suisse

«**Rien sur nous sans nous**» – tel est le message principal de la CDPH. Dans le cadre du Plan d'action CDPH, il a par conséquent été clair depuis le début que les personnes en situation de handicap qui utilisent des offres institutionnelles doivent jouer un rôle important dans le projet. C'est ainsi que nous avons créé la commission d'inclusion.

Cette commission doit permettre aux auto-représentantes et aux auto-représentants de discuter leurs propres attentes et de les intégrer dans les autres lots de travail. La **collaboration des associations avec la commission d'inclusion avait aussi un caractère exemplaire** pour la participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration d'un Plan d'action sur la CDPH.

Dans le cadre de **cinq ateliers d'une journée**, les auto-représentantes et les auto-représentants ont finalement présenté, discuté, rejeté et formulé leurs attentes, leurs besoins et leurs points de vue, de manière générale sur le thème de la participation et de manière spécifique sur les domaines du cadre de vie, de la formation et du travail.

J'ai eu la possibilité de participer à toutes les séances de la commission. Pour moi, ces rencontres ont été des **points forts du projet**. D'une part, en raison de l'ambiance de travail particulière et engagée et des rencontres passionnantes et en partie très stimulantes. D'autre part parce que ces séances ont été une source de questionnements et d'exigences ainsi que de points de vue spécifiques, qui ont été très fructueux pour les différents lots de travail.

Dès le début, nous avons ressenti un **très grand intérêt de la part des participants**. Les réticences initiales ont rapidement fait place à une collaboration basée sur la confiance. Les participantes et les participants qui étaient encore restés silencieux lors de la première rencontre se sont peu à peu détendus et ont osé apporter leurs points de vue. S'exprimer devant un grand groupe et défendre ses intérêts exige une certaine assurance et une bonne dose de courage. Cette expérience sera bénéfique pour les auto-représentantes et les auto-représentants dans leur vie quotidienne.

**La commission a été un atout pour l'élaboration du Plan d'action**. Dans le cadre de ses débats, les auto-représentantes et les auto-représentants ont formulé des attentes concrètes aux trois associations ainsi qu'aux institutions. Lors de tous les débats, une attention particulière a été accordée au thème de la participation, à un dialogue d'égal à égal et à ce que les spécialistes discutent les conflits directement avec les auto-représentantes et les auto-représentants et non par l'intermédiaire de proches. Dans ce cadre, **le respect de la personne** et de sa sphère privée était une exigence tout à fait centrale.

Les **attentes ont été intégrées directement dans les divers lots de travail** du projet. Les objectifs et les mesures du Plan d'action terminé ont finalement été comparés à leurs propres exigences par les membres de la

commission d'inclusion. Leur conclusion: les associations sont sur la bonne voie avec le Plan d'action CDPH. Pour les trois associations, il ne fait aucun doute: la **collaboration avec la commission d'inclusion** sera poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action CDPH.

Mais **l'inclusion** n'est pas seulement un thème à l'échelle nationale. **Un projet partiel régional de St-Gall et d'Appenzell Rhodes-Intérieures** montre comment l'inclusion peut également être vécue à l'échelle locale: douze institutions y développent actuellement leurs propres plans d'action concernant la CDPH. Dans ce cadre, toutes les personnes travaillant et vivant dans les institutions, autrement dit les personnes avec ou sans handicap, participent à ce projet. Celui-ci court jusqu'en été 2019.

Dans le cadre de la collaboration avec la commission d'inclusion, nous avons également pu apporter un soutien à une demande récurrente: le souhait de **documents de vote en langage facile à lire et à comprendre**. Une délégation de la commission d'inclusion s'est présentée, l'été dernier, à la Chancellerie fédérale et a présenté ses exigences. Bien que le Conseil fédéral ait communiqué, la semaine dernière, à notre grand regret, qu'il souhaite renoncer à une brochure de vote en langage facile à lire et à comprendre (motion Rytz), nous sommes impatients de connaître la suite des démarches.

Il existe aujourd'hui déjà, principalement en Suisse alémanique, plusieurs **groupes d'auto-représentants**. Les contacts entre ceux-ci sont toutefois encore de faible intensité. A notre sens, il serait souhaitable que la **commission d'inclusion puisse s'établir en tant qu'organe autonome au plan national**. Les premières idées pour des échanges plus intensifs existent déjà. Nous pensons qu'une telle **voix forte**, peut-être une sorte d'auto-représentation nationale, aurait tout à fait sa place dans la politique sociale à l'échelle nationale.